

1756
273

1754



LE PRÉSENT REGISTRE, contenant *une*
 feüilles, cottes & paraphes par premier & dernier,
 par Nous LOUIS-MARIE-ROBERT MARQUELET,
 Chevalier Seigneur de la Noue, Conseiller du Roy, Pré-
 sident, Lieutenant Général aux Bailliage & Siège Présidial
 de Meaux, pour servir à enregistrer les Actes de Baptêmes,
 Mariages & Sépultures de la Paroisse de *Billiers*
 pendant l'Année mil sept cent *sept*
 & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite
 Année, être l'un des deux Registres, signé conformément
 à la Déclaration du Roy du 9 Avril 1736. & certifié vé-
 ritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou en-
 voyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine contre
 ledit Sieur Curé de dix livres d'Aumône, & de faüte de son
 Temporel, & contre les Marguilliers de dix livres d'Amen-
 de; le tout, suivant ladite Déclaration, & les anciennes
 Ordonnances. FAIT à Meaux en NOTRE HOTEL,
 le 14 Décembre mil sept cent 56/

Mairie de T...

L'an 1754 Le huit Janvier par moy Curé de Douvigné
acte j'ay mis dans l'acte de mariage de cette paroisse
de Corps de Marie Nicole Gamelle veuve de Jean prêtre
agé de cinq ans, fille de Deffunt Nicolas Gamelle veuve
de Jean en la paroisse de Samar de fines Marie marquis
payillon de Paris et moi en présence de Jean Baptiste
François Dufranc, Curé paroissial qui a signé avec moi
uscuilloy & Gobet curé

L'heure âgé de vingt trois ans fille Minnie de
De font Jacques de la, suant Martin et de de font
Marguerite quelle a épousé un meurtre, ce par sa venue
paroisse d'entre par, fustes par fustes et dimanches
depuis l'âge de seize ans vingt et un ans de puis
dans l'Église, Tu La permission de Marie de pose
au greffe de l'officialité de meurtre vingt et un ans de puis
Moi, Les fiançailles célébrées L'année Je sousigne
père Curé de cette paroisse a vu avec en l'Église l'Église le mariage
Catholiques qui ont donné par paroles de present au dit
Mariage ce l'on a donné la benediction Nuptiale en
présence des Nicolas Nantus, Danton Digard de la
Aulbardeau, que, et beau frère de l'époux de Michel
Carbio Gollivier a pour oncle de l'époux, de par l'Église
Manonius aulbardeau de Charles Meignand Laboureur
à qui, tous deux amis de l'époux, et qui ont leur
signé excepté l'époux qui a été au lieu de sa signature
Nicolas Nantus Digard
Nicolas Nantus
François Nantus Charles Meignand

Robert curé

3
L'heure âgé de vingt trois ans fille Minnie de
De font Jacques de la, suant Martin et de de font
Marguerite quelle a épousé un meurtre, ce par sa venue
paroisse d'entre par, fustes par fustes et dimanches
depuis l'âge de seize ans vingt et un ans de puis
dans l'Église, Tu La permission de Marie de pose
au greffe de l'officialité de meurtre vingt et un ans de puis
Moi, Les fiançailles célébrées L'année Je sousigne
père Curé de cette paroisse a vu avec en l'Église l'Église le mariage
Catholiques qui ont donné par paroles de present au dit
Mariage ce l'on a donné la benediction Nuptiale en
présence des Nicolas Nantus, Danton Digard de la
Aulbardeau, que, et beau frère de l'époux de Michel
Carbio Gollivier a pour oncle de l'époux, de par l'Église
Manonius aulbardeau de Charles Meignand Laboureur
à qui, tous deux amis de l'époux, et qui ont leur
signé excepté l'époux qui a été au lieu de sa signature
Nicolas Nantus Digard
Nicolas Nantus
François Nantus Charles Meignand



ou 1754 le quatre février par moy Curé de la paroisse de
Saint-Martin de la Chapelle dans la paroisse de
de Simon Nantus suant Gollivier aulbardeau, Decade
de l'Église précédant après avoir reçu le sacrement de l'Église
à l'âge de quatre vingt et un ans et par sa venue de
Saint-Martin de la Chapelle
Robert curé

L'heure âgé de vingt trois ans fille Minnie de
De font Jacques de la, suant Martin et de de font
Marguerite quelle a épousé un meurtre, ce par sa venue
paroisse d'entre par, fustes par fustes et dimanches
depuis l'âge de seize ans vingt et un ans de puis
dans l'Église, Tu La permission de Marie de pose
au greffe de l'officialité de meurtre vingt et un ans de puis
Moi, Les fiançailles célébrées L'année Je sousigne
père Curé de cette paroisse a vu avec en l'Église l'Église le mariage
Catholiques qui ont donné par paroles de present au dit
Mariage ce l'on a donné la benediction Nuptiale en
présence des Nicolas Nantus, Danton Digard de la
Aulbardeau, que, et beau frère de l'époux de Michel
Carbio Gollivier a pour oncle de l'époux, de par l'Église
Manonius aulbardeau de Charles Meignand Laboureur
à qui, tous deux amis de l'époux, et qui ont leur
signé excepté l'époux qui a été au lieu de sa signature
Nicolas Nantus Digard
Nicolas Nantus
François Nantus Charles Meignand

Par la M^{re} Maxim^e. Marie Jeanne de la Brosse
de son bon amy le baron de cette par^oisse de celle
de la ville de Beauvais signez Michel Juyard

Gobert curé

L'an 1754 le may J^oseph par moy curé de bouzigue a été
injuré dans le Concile de cette par^oisse de celle
Jean parant decédé de j^oseph precedent aagé de 18 ans
cepenia, fils de Nicolas parant & Anne et Dame
deux filles de j^oseph en mesme desd^ont pere
ce de Davauloy Clero parantia q^u ont s^usignez
parent

Davauloy & Gobert curé

L'an 1754 le quatorze J^oseph par moy curé de bouzigue
a été baptisé adms Nicolas du J^oseph fils de Nicolas
Verein mary et de Anne de celle par^oisse de
Verein M^{re} de la ville de Beauvais signez
Verein a Mary de Maxim^e de Mary Marie Mag^{de}line
marie Epouse de M^{re} de Maxim^e de Mary Mag^{de}line
de la ville de Beauvais signez

Magdeleine Mercier

Gobert curé

L'an 1754 le vingt six J^oseph par moy curé de bouzigue
a été injuré dans le Concile de cette par^oisse de celle
de Philippe Simon Gallot decédé de j^oseph precedent aagé
de 25 ans et de son fils de Francois Gallot & Mannoumis
et de Marie Bonde de j^oseph et de son amy de j^oseph
p^{re}s et de Davauloy Clero parantia q^u ont s^usignez

Davauloy & Gobert curé



L'an 1754 le quinze J^oseph par moy curé de bouzigue a été
injuré dans le Concile de cette par^oisse de celle
de Francois Gallot aagé de 25 ans et de son amy de j^oseph
et de son amy de j^oseph de Francois Gallot
Mannoumis et de Marie Bonde par j^oseph et de son amy de
cette par^oisse en presence de son amy de j^oseph
Verein Bonde de la par^oisse

Charles Vercelle Gobert curé

L'an 1754 le dix sept may a été injuré dans
le Concile de cette par^oisse le corps de Denis Gallot
decédé de j^oseph aagé de 25 ans et de son amy de j^oseph
Jean Gallot Mannoumis et de son amy de j^oseph
Mannoumis de cette par^oisse en presence de j^oseph
Verein Bonde et de Denis J^oseph parant
de son amy qui ont s^usignez

Gobert curé

L'an 1754 le vingt six may a été injuré dans le Concile
de cette par^oisse le corps de Marie Genevieve Elisabeth
de 25 ans de j^oseph et de son amy de j^oseph
fille de M^{re} de la ville de Beauvais signez
de j^oseph et de son amy de j^oseph
et de son amy de j^oseph en presence de son amy
de la par^oisse de Bouzigue de cette par^oisse

Charles Vercelle Gobert curé

L'an 1754 le vingt six may a été baptisé Nicolas de j^oseph fils
de Louis nantes Mannoumis et de Jeanne Françoise Guillis de
cette par^oisse le parant Nicolas nantes Mannoumis le
Maxime Marie Genevieve de son amy de j^oseph
de cette par^oisse la maxime a déclaré ne s^usignez

Nicolas nantes Charles Vercelle

Gobert curé

L'an 1754 le quatre ou a dernier mars acte infame dans la
Cure de cette paroy par moy Curé sousigné le corps
de Mathieu age de dix ans environ deud de ses pères
de Nicolas Marillat cheson a Marie Romey sa pèr
a mes demourant a Meurs le 14 en fan deud de
Marie Louise Janin de Navisff femme de Jean
Mauvais demourant a Tullard en presence de Jean
Dufantoy curé paroisial qui a signé

Gobert curé
Dusauloy

L'an 1754 le quatre avril acte infame dans la Cure de cette
paroy par moy Curé sousigné le corps de
Alexandre deud de un garçon de mestier age de
vingt cinq mois fille de St Jean andrien adrecaer par le
Conseil de Roy Notaire au Chatelet de Paris demourant
au bisson de paroy de St Jean age de 24 ans
marie Louise le gendre de Jean deud de
22 Jeanne françoise Caillies de Navisff femme de Louis
Nantier Manouvrier demourant a Tullard en presence de
françois Dusauloy curé paroisial qui a signé

Gobert curé
Dusauloy

L'an 1754 le sept avril acte infame dans la Cure de
de cette paroy par moy Curé sousigné le corps de
Jusca Boulonnes age de cinq ans trois mois fille
Danton Boulonnes de Charles de Blonnes Curé
de ses pères deud de Jean précédent en presence de
françois Dufantoy Curé paroisial qui a signé

Dusauloy
Gobert curé

L'an 1754 le sept avril acte infame dans la Cure de
de cette paroy par moy Curé sousigné le corps de
de Charles Nantier age de huit ans deud de Jean
précédent a pas au vis de tous les deud de Jean
de Jean, et Louis Nantier les forces, Dufantoy,

Nantier et Gela demourant ont signé Comme
Temoins les deux Curés ont déclaré en avoir signé
Dusauloy
Gobert curé

L'an 1754 le neuf avril acte infame dans la Cure de
de cette paroy par moy Curé sousigné le corps de marie
amer Louise Bégat age de sept mois deud de
de Jean précédent de marie amé Duval femme de
françois Dufantoy Curé paroisial demourant
de Simon Claude Bégat marchand de toile demourant
de Jean deud de Marie Legros de ses pères et Marie
en presence deud Dufantoy qui a signé

Dusauloy
Gobert curé

L'an 1754 le neuf avril acte infame par moy
Curé sousigné Marquise age de 8 ans deud de Jean
fille de Claude Duriquet fils Comte de Tullard

et Dagathe de la Beigne ou Chouse, Le parain
M^r Pierre Pierre de Longs Monts de Baylen
dameurant a Meaux la Messine Parain, Monsieur
Dore de Gypfara M^r Pierre Constant Labonne de Montigny
Lignier au boy Marguerite Dauchy Parain
Gobert curé

L'an 1754 Le dix-neufiesme jour de l'année dans la Paroisse
de celle paroise de Noisy sur Seine de l'age de dix ans et de
lequel decede le jour precedent a pres avoir receu le sacrement
de l'extremion a l'age de dix ans le douze ans femme de
Jean Bijot a Labonne a Bullardou en presence dudit Bijot
et de Marie de Jean Bijot aussy Labonne demourant
audit Bullardou et de ses autres parents qui ont signé

Jean Bijot de Noisy et Bijot l'ye
Gobert curé

L'an 1754 Le quatre-vingt-neufiesme jour de l'année dans la
Paroisse de celle paroise de Noisy sur Seine de l'age de dix ans et de
lequel decede le jour precedent a pres avoir receu tous les sacrements
de l'extremion a l'age de dix ans le douze ans femme de
Jean Bijot a Labonne a Bullardou en presence de Jean Pierre
Lefebvre maronnier demourant a Meaux de Jean Baptiste
Lefebvre garcon des deux fils de Jean Lefebvre les deux
demourant a Bullardou et de ses autres parents qui ont signé
Jean Pierre Lefebvre Jean Baptiste Lefebvre
Jean Lefebvre
Gobert curé

L'an 1754 Le vingt uniesme jour de l'année dans la Paroisse
de celle paroise de Noisy sur Seine de l'age de dix ans et de
lequel decede le jour precedent a pres avoir receu tous les sacrements
de l'extremion a l'age de dix ans le douze ans femme de
Jean Bijot a Labonne a Bullardou en presence dudit Bijot
et de Marie de Jean Bijot aussy Labonne demourant
audit Bullardou et de ses autres parents qui ont signé

L'an 1754 Le vingt troisiesme jour de l'année dans la Paroisse
de celle paroise de Noisy sur Seine de l'age de dix ans et de
lequel decede le jour precedent a pres avoir receu tous les sacrements
de l'extremion a l'age de dix ans le douze ans femme de
Jean Bijot a Labonne a Bullardou en presence dudit Bijot
et de Marie de Jean Bijot aussy Labonne demourant
audit Bullardou et de ses autres parents qui ont signé

L'an 1754 Le vingt cinqiesme jour de l'année dans la Paroisse
de celle paroise de Noisy sur Seine de l'age de dix ans et de
lequel decede le jour precedent a pres avoir receu tous les sacrements
de l'extremion a l'age de dix ans le douze ans femme de
Jean Bijot a Labonne a Bullardou en presence dudit Bijot
et de Marie de Jean Bijot aussy Labonne demourant
audit Bullardou et de ses autres parents qui ont signé

an 1754 Le trois mar acte jufume dans le fime tier
de cete paroisse par moy curé & ou signé & pour pres
Nicolas Elibaule decide du jour precedent apres avoir
veu tous les sacraments agez de quatre vingt cinq
ans en presence de Charles Elibaule Charles d'incorau
willeroy de francion & autres foye paroisial lesquel
ont signez Charles Elibaule Durauloy
Souffite

an 1754 Le sept mar acte jufume dans le fime tier
de cete paroisse par moy curé & ou signé & pour pres
de N. Le cue de trillardou, & le corp de N. francion Dubois
vivant Laboureur audit trillardou, decide du jour precedent
apres avoir veu tous les sacraments agez de quatre vingt
sept ans en presence de Jean francion Dubois Laboureur
audit trillardou de Jean francion Dubois Laboureur a mariez
des deux fils, & autres parait Lesquels ont signez

Dubois Jean francion Dubois laurier
Nicolas Guerin Charles Marin St Luce
Racine

an 1754 Le dix mar acte jufume dans le fime tier
de cete paroisse par moy curé & ou signé & pour pres
Labruce de N. Le cue de trillardou, & le corp de N. Marie
Jeanne Bourgeois decide du jour precedent apres avoir veu

Le facumme de la benonction agez de dix & sept
ans, fils de deffune Jean Bourgeois vivant
Gottlieb a trillardou cide de Marie Jeanne Bourgeois
& mariez par moy de Jean Bourgeois Bourgeois, de
Sebastien deffune & Jeanne a mariez de N. ouelle a mariez
de Marie Noelle Bourgeois & de N. Marie Jeanne Bourgeois

Sebastien Desjard
an 1754 Le trois mar acte jufume dans le fime tier
de cete paroisse par moy curé & ou signé & pour pres
Pierre Joseph deffune du jour precedent apres avoir veu
des sacraments agez de vingt ans huit mois, fils de
Pierre Joseph mariez audit trillardou cide de Marie
Jeanne Elibaule des paroisiers en presence de son dieu
pere qui a declare verbalement signez, pere & audit ci Jean
Bapt. francion Dupuis ou signez Comme venant
Durauloy Pierre & filijpe aube
Bia Jean

Gobert
an 1754 Le dix mar acte jufume dans le fime tier
de cete paroisse par moy curé & ou signé & pour pres
Collyme Vermille decide le même jour agez de trois ans trois mois
fils de Jacques fils pp Vermille Laboureur audit trillardou cide de Marie
Elisabeth des paroisiers en presence de son dieu pere lequel a signez
J. Philippe Vermille Gobert

L'an 1754 Le trois jain acte jufame dans le Cimetiere
de cete paroisse par moy curé et sou signé Les Corps des Nicolas
Nantuo de cui de même jonaage d'union trois moie
fille de Louis Nantuo et Nannonauis ude joanne francis
Camilleo Les ptes en me en presence de joudit ptre Lequel
a signé Louis Nantuo *Robert curé*

L'an 1754 Le premier juillet a pres la publication des
bans de futur mariage entre Antoine Bonhomme
agé de vingt un ans fils de Nicolas Bonhomme
Nannonauis a turlbardou eide jonaage a me jopillon
et la ptes en me de cete paroisse d'une part, et Marie
jeanne Caré âgé de vingt un ans fille de Nicolas de
francis Caré. Nannonauis et de Marie Mauric bertot
Les ptes en me de la paroisse de Cougnez d'autre part
faits par trois dimanches de cieux Le mes euz mesme
Leois jain. Et en dans cete Eglise que dans cete eude
Cougnez et s'uisant Le tout jicou a cete Eglise de Cougnez
de pres au guffe de laffididité de meaux Les fiancilla
celebrez la veille en la de paroisse de Cougnez j' sou signé
j'urke qui de cete paroisse a aida en cete Eglise de
Mutuel Cougnez meaux qui ont donné par paroles des
present au de Nantuo et ude ont donné la benediction
Nantuo en presence de Nicolas Bonhomme, Antoine
Bonhomme Charles a turlbardou ptes en oncle
de Cougnez, et francis Caré ptes en de Cougnez

De barnabé Caré d'ignou de m'urans a f'ange
Couin de leypure Le quelle ont e signez exceptez
leypure, leypure et honore de leypouy Les quels
ont delour ne a l'avis signez
antoine Couin homme
francis Caré barnabé Caré
francis Caré Barant *Michel moreau*
Donis Bonhomme

Philippe Simon Rodin d'ignou de piquet
Robert curé

L'an 1754 Le quatre juillet acte jufame dans
le Cimetiere de cete paroisse par moy curé et sou signé
Les Corps de adrien Nicolas j'ane de uide de jous pceden
age de cinq moie environ fille de Nicolas j'ane macon
a turlbardou de Dame d'auville Les ptes en me en presen
de foudu pres lequel a signé j'ane *Robert curé*
L'an 1754 Le cinq juillet acte jufame dans le Cimetiere
de cete paroisse par moy curé et sou signé Les Corps de
francis de j'ane de j'ane de la bique d'union Nannonauis
a turlbardou de uide de jous pceden pres au uide recu tous les
documents de j'ane de uide de j'ane de uide en presen de francis
Duantot ptes en paroisse de j'ane de uide de uide de uide de uide
de uide de uide de uide de uide de uide de uide de uide de uide
Robert curé

L'an 1754 Le six juillet a été jugé dans le Châtea
de cette paroisse par moy curé & soussigné, le corps
de Claude Duriquet Tomellio a taillabou de cede
du jour précédent a près avoir reçu le sacrement de l'eucharistie
aagé de trente ans en présence de Claude Duriquet
curé. Tomellio a été taillabou & soussigné de Louis Duriquet
Céron demeurant a neuvefontaine son oncle & autres parents
lesquels ont signé, Duriquet & C. Duriquet &
Louis Duriquet & C. Gobert curé

L'an 1754 Le quatre juillet a été jugé dans le Châtea
de cette paroisse par moy curé & soussigné, en l'absence
de quel a été ordonné a la maison a cause du greil de mort
de quel en fait est fille de Charles Duriquet & Françoise
de Paris française & Marguerite les pere & mere en
premiere de fondé par qui a été signés avec nous
Charles Veront & Gobert curé

L'an 1754 Le vingt cinq juillet a été jugé dans
le Châtea de cette paroisse par moy curé & soussigné
le corps de Marguerite agée de cede du jour précédent
aagé de quatre mois environ, fille de feu Claude Duriquet
& Françoise Tomellio a taillabou & Marguerite les pere
et mere en présence de Claude Duriquet curé. Tomellio
a été taillabou & soussigné par qui a été signés avec nous
Duriquet & C. Gobert curé



Lequel par ledit acte a été jugé dans le Châtea de cette paroisse par moy curé & soussigné, le corps de Marguerite & Françoise
lesquels ont signé, Duriquet & C. Duriquet &
Louis Duriquet & C. Gobert curé

L'an 1754 Le sept août a été jugé dans le Châtea
de cette paroisse par moy curé & soussigné, le corps de marie Anne
Geline & Françoise de cede du jour précédent aagé de neuf mois
et demy, fille de Jean & Françoise manonnois cede Françoise
Geline papillon els pere & mere en présence de son pere
lequel a déclaré nous avoir signés, des autres francs paroissial
a été signés, Duriquet & C. Gobert curé

L'an 1754 Le dix neuf septembre a été jugé dans
le Châtea de cette paroisse par moy curé & soussigné
le corps de marie Jeanne Godard de cede
de Louis Chalopin vivant ma moureau demeurant
a taillabou, de cede du jour précédent a près avoir
reçu les sacrement d'âge de cinquante six ans
en présence de Jean Pierre François & Antoine les
Chalopins els enfants desquels ont été signés
Jean Pierre Chalopin François Chalopin
Molaine & Charles Veront & Gobert curé

L'an 1754 le vingt trois septembre après la publication
des bans de futur Mariage entre Jean baptiste Le Riche
âgé de vingt cinq ans. Manuonivio a tulleboudou
fils a Majeno de De fut Pierre Le Riche ancien Curé
de cette paroisse de l'âge de le mineur. Les pères et mères
d'une part, et mair de religion (Quelque âgé de vingt
deux ans fils mineur de Jean Charles Jardinier et de
jeune femme de Niquot les pères et mères de cette même
paroisse d'autre part, faites par trois dimanches précédens
le premier huit et quinze d'ayrésent Mois de septembre
dans cette Eglise. Sur la permission de mair de pose
au greffe de l'officialité de nouveau les fiancailles
celebrer la ville. Je soussigné prêtre Curé de cette paroisse
a reçu le mutuel Consentement qu'ils ont donne par
parole de present a ce mariage et leur a donné le benediction
Nuptiale en presence de Jean Pierre Le Riche Manuonivio
de nouveau a mess. de Jean Conrath Charles a tulleboudou
fices et beau freres de l'un. de Jean Charles pres de l'ayrésent
et Jean Charles fices de l'ayrésent et autres parant qui en
sont excepte. Et par ce qui a declare nul l'ayrésent

Jean baptiste Le Riche
Jean Henriett
Pierre Gaudin
Pierre Bouché
Pierre Niquot
Joseph Bouché



L'an 1754 le vingt cinq septembre a été
baptisé par moy Curé de souffrance par l'ayrésent
d'uns fils de l'un des pères et mères
Jeanne de brie sur son aïeule le parren M.
L'ose Mony la Marene. Mort avec Rodier
le parren de la paroisse de Gasvintins la
Marene de cette paroisse au dy leun qui les pères
et mères d'un enfant en son vivant Mony
et Marie avec Rodier

L'an 1754 le premier octobre après la publication des
bans de futur Mariage entre François Denis quinquin
âgé de vingt ans d'un cordonnier fils mineur de de fum
Denis quinquin aïeule et de Marie Collet les pères
et mères de cette paroisse de tulleboudou d'une part, Et
jeune homme François Du bouche âgé de vingt un ans
fils a Majeno de François Dubouche Cordonnier et de
jeune femme Le pache des pères mères de us de cette même
paroisse d'autre part, faites par trois dimanches précédens
le huit, quinze et vingt deux de mois de septembre de nouveau
dans cette Eglise. Sur la permission de mair de pose
au greffe de l'officialité de nouveau le vingt huit de nouveau
de nouveau les fiancailles celebrer la ville
Je soussigné prêtre Curé de cette paroisse a reçu

en cette Eglise les Mariages Confessum qu'il ont
donné par paroles de mariage audit Mariage eulx, ay
donné la benediction Nuptiale en presence de francois
Zalot manouvier, aubillardeau, et Simon Maucage
jardinier demeurant a annet, oude et Guesin
deleypou, de francois du boucge, de juree
Mignot Coisminis demeurant a Guilly, par de
beau frere delepou et autres parantz lesquelz
me e signez a excepte le poire qui a declaré ne
devoir e signez, Francoi deois et z. n. m. e.

J. M. Simon Marechal
de bouche Marechal
Mignot Marechal
Jan Estienne mossor
Bijot

Gobert cue Imbaud
L'an 1734 le quatre octobre a été baptisé par
moij cure Souffigne francois charlotte
née la première du mariage de la fille de M.
Notre Charles francois jacques nicolas
boeques veuve de la tresse et signorie de
tillaboum en deffiance nicolas Meunier tuc
frere de me de cette paroisie le Perre
M. de laud adrien Signin Guiffier au
parlement de Paris Marie de dame francoise
charlotte Imbaud épouse de M. Charles
jacques Signin Joursme au parlement lesquelz
ont signez J. Imbaud Signin
Signin Gobert cue

L'an 1734 le quatre octobre par moij cure Souffigne a été
baptisé dans le paroisie de cette paroisie, de Corps de lair
premier vicier de la même paroisse Marie Genevieve Joffillon
femme de Jean de mille l'ancien, aagé de six ou sept ans
fils de M. Jean Joure Notis jardinier bourgeois et de Jeanne
jailland les deux parents demeurant a Paris rue de la Harpe
alabrate borne paroisie de sainte Marguerite, en presence des
jean baptiste francois Durand, Cure paroisial lequel a signé,

Durand et Gobert

L'an 1734 le sept octobre a été baptisé par
moij cure Souffigne Jean Baptiste Bonnet fils
de Jean Baptiste Nasse et de Marie Genevieve
fille de cette paroisie le dit enfant né de M. de
Barre et de Marie Genevieve fille de M. de
Champ Marschal et de Marie Genevieve de la Harpe
de cette paroisie les parents Marie Genevieve
Nasse fille de Louis Nasse, par M. de
Marie Genevieve de cette paroisie lesquelz ont
signez Charles Signin Marie Genevieve

Gobert cue

L'an 1734 le Neuf cinq Novembre a été baptisé
par moij cure Souffigne francois uedgar fils de
Vincres pecheur et de Marie Jeanne Gaudet
cette paroisie le paroisin francois fleuror fils
de M. de francois fleuror les parents Marie
et l'abbe de courtois fille de Jean courtois tous
de cette paroisie le M. de laud et de laud
Francois Signin francois fleuror Gobert cue

L'an 1754 Le quatorze Decembre par moy Curé
Louisigné recteur juré dans le Canton de
Celle paroisie, Le corps de Denis Conhomme
La veuve de ce de de sa joue précédant après avoir veu
vous les sacrement d'age de vingt neuf ans
en présence de Michel & Nicolas Conourge au
frère de Trilbardou son beau-père, De femme
Jeanne Manuquin & Trilbardou son oncle
Lesquels ont signé

Etienne Lecomte
ANTOINETTE Conhomme Robert curé

L'an 1754 Le cinq Decembre à St Baptiste
par moy Curé Louisigné Louis né de son
fille de Thomas Philippe Seguin baguier et de
Marie Nizan de cette paroisie Le garçon
M. Philippe Simon Rodien le garçon
de cette paroisie et Dame Louise Bonar
Grande de M. Jean François Lemel de la
paroisie de Lésèze Lesquels ont signé
Rodien Louise Thomas
Simon Robert

de Trilbardou